

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Car Shampoo 500 ml

UFI: 4HG4-YQM7-4CJ2-D2N3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

produit d'entretien et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
E-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 14203

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 2 de 7

Pictogrammes:



2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

agents de surface anioniques
Arômes
Colorants

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68585-34-2	Fatty alcohol C12-C14, ethoxylised, sulfates, sodium salts			1 - 5 %
			01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts			< 1 %
	270-115-0		01-2119489428-22	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68585-34-2		Fatty alcohol C12-C14, ethoxylised, sulfates, sodium salts	1 - 5 %
	Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100		
68411-30-3	270-115-0	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	< 1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de projection dans les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 5 minutes.
Consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 3 de 7

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes nitriques (NO_x), Gaz hydrochlorhydrique (HCl), hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Le produit lui-même ne brûle pas.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé uniquement dans les récipients d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 4 de 7

8.1. Paramètres de contrôle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

gants de caoutchouc. (Caoutchouc butyle.)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	orange/transparent	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
pH-Valeur (à 20 °C):		7,0
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		miscible.
Densité (à 20 °C):		1,04 g/cm ³

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e)

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques ou de nettoyage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 5 de 7

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 6 de 7

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Car Shampoo 500 ml

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: 2472

Page 7 de 7

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Contient:

5 - 15 % agents de surface anioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,9,11,12,13,15.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)